

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24883**

### Intitulé

Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

CNPP entreprise

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Délégué général

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion a pour mission d'identifier les vulnérabilités vis-à-vis du risque d'incendie et d'explosion, de concevoir un plan de traitement, de proposer et mettre en oeuvre un schéma directeur de sécurité en phase avec la stratégie de l'entreprise industrielle ou commerciale.

Ses activités principales sont les suivantes :

- 1° Développer et entretenir d'une expertise dans l'identification du danger d'incendie et d'explosion ;
- 2° Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des lieux, structures et installations d'un établissement ;
- 3° Construire et proposer une stratégie opérationnelle de maîtrise du risque et établir des recommandations ;
- 4° Mettre en oeuvre le plan de traitement et piloter le processus de management et de gestion du risque d'incendie et d'explosion ;
- 5° Assurer les conditions de financement du risque d'incendie et d'explosion ;
- 6° Préparer un plan de survie et gérer les situations de crise ;
- 7° Gérer l'information interne et les relations avec la direction, les partenaires externes de l'entreprise.

Les capacités attestées :

Capacité à identifier et réduire le risque d'incendie et/ou d'explosion

Capacité à réaliser le diagnostic de la vulnérabilité d'une organisation au risque d'incendie et/ou d'explosion et à cartographier les risques

Capacité à construire et mettre en oeuvre un plan de traitement du risque d'incendie et/ou d'explosion répondant à la stratégie de l'établissement

Capacité à assurer les conditions du financement de la maîtrise de la vulnérabilité

Capacité à structurer la communication, réaliser un plan de survie incendie et/ou explosion et à gérer les situations de crise

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier d'expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion s'exerce dans l'ensemble des secteurs d'activité et concerne toutes les tailles d'entreprises et d'organisation :

Les secteurs de l'assurance dommage, du courtage et de la réassurance ;

Les grandes entreprises et ETI industrielles, majoritairement dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie, de l'énergie ;

Les administrations et services publics (dont les banques, SDIS, DREAL) ;

Les organismes de prévention et de contrôle privés ;

Les prestataires d'audit et conseils, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les bureaux de contrôle (dont ceux en charge de la mission APCI)

;

Les prestataires de services et de fournitures en sécurité incendie ;

Les architectes, bureau d'études et établissements du secteur du bâtiment ;

Les prestataires de formation ;

La grande distribution.

Parmi les postes effectivement occupés par les bénéficiaires de notre titre, nous retrouvons notamment :

- Dirigeant de cabinet de conseil, de société de prestation de service en sécurité
- Directeur environnement, Directeur sécurité, Directeur technico-commercial
- Manager sécurité, Risk manager
- Ingénieur prévention, ingénieur HST
- Ingénieur d'assurance, ingénieur de risque en courtage, régulateur de sinistre
- Consultant expert en sécurité
- Inspecteur DREAL, Préventeur conseil CARSAT, Officier sapeur-pompier, Inspecteur H&S

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2502 : Management de sécurité privée

H1301 : Inspection de conformité

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

C1106 : Expertise risques en assurances

### Réglementation d'activités :

L'expertise métier et le savoir-faire des titulaires du titre délivré par CNPP répond aux nombreuses exigences réglementaires d'analyse des risques pour la sécurité des personnes appelées par la réglementation française et internationale :

- dans le Code du travail (articles L.4121-2 et L.4121-3) : L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé. Celle-ci englobe des actions d'identification et de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention. Particulièrement les dernières évolutions de prévention contre le risque d'explosion sur les lieux de travail imposent la mise en œuvre d'une analyse des risques.
- dans le Code de l'environnement (livre V), des études des dangers (EDD) et des analyses préliminaires des risques (APR) sont exigées en particulier dans le cadre de la maîtrise des risques industriels majeurs concernant les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Elles nécessitent de présenter les mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et expliciter, s'ils sont pertinents, un certain nombre de points clés fondés sur une démarche d'analyse des risques.
- dans le champ de la prévention du risque incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) couverts par le Code de la construction et de l'habitation, la réglementation appelle à une analyse des risques. L'emploi de cette méthodologie d'analyse des risques est un dispositif dont l'usage est préconisé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) en complément de l'analyse des exigences prescriptives des textes réglementaires.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 7 composantes :

- 1° Développer et entretenir une expertise dans l'identification du danger d'incendie et d'explosion, évaluée par un contrôle de connaissances et une épreuve orale devant un jury d'examen
- 2° Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des lieux, structures et installations d'un établissement, évaluée par la réalisation d'un rapport rédigé portant sur l'analyse de vulnérabilité d'une étude de cas
- 3° Construire et proposer une stratégie opérationnelle de maîtrise du risque et établir des recommandations, évaluée par la rédaction et la soutenance devant un jury d'une réflexion structurée sur l'intégration de la problématique stratégique formulée par la Direction de l'entreprise dans l'étude de cas
- 4° Mettre en œuvre le plan de traitement et piloter le processus de management et de gestion du risque d'incendie et d'explosion, évaluée lors d'une séances de questions réponses devant un jury d'examen
- 5° Assurer les conditions de financement du risque d'incendie et d'explosion, évaluée par la rédaction d'un plan de traitement répondant aux vulnérabilités identifiées dans l'étude de cas et tenant compte des capacités financières de l'établissement
- 6° Préparer un plan de survie et gérer les situations de crise, évaluée par la rédaction d'un rapport présentant les différents scénarios critiques élaborés sur la base du diagnostic et la précision des modalités de réponse susceptibles d'être mis en œuvre
- 7° Gérer l'information interne et les relations avec la direction, les partenaires externes de l'entreprise, évaluée par la réalisation d'une soutenance orale devant un jury d'examen

#### Bloc de compétence :

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24883 - Développer et entretenir une expertise dans l'identification du danger d'incendie et d'explosion dans un établissement | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· d'identifier le risque d'éclosion d'un incendie ou d'une explosion,</li> <li>· d'analyser les origines ou causes possibles de propagation et de développement du sinistre,</li> <li>· de définir des moyens de protection efficaces et opérationnels pour réduire le risque,</li> <li>· de définir les mesures de prévention correspondant au risque, à l'environnement réglementaire et contractuel,</li> <li>· de coordonner l'organisation de la sécurité dans l'entreprise industrielle ou commerciale.</li> </ul> <p>Evaluation par la réalisation d'exposés individuels en réponse à plusieurs questions de synthèse lors de mise en situation d'échanges face à un comité d'experts.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d'Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 10 ans)</p> |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24883 - Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des lieux, structures et installations d'un établissement</p>        | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'analyser l'organisation globale de l'entreprise et de prendre en compte sa stratégie,</li> <li>• de formaliser et d'intégrer le niveau de risque acceptable pour la direction,</li> <li>• d'élaborer des scénarii de catastrophes,</li> <li>• de réaliser un diagnostic des fonctions ou points vulnérables vis-à-vis du risque d'incendie et d'explosion de l'entreprise,</li> <li>• de cartographier et hiérarchiser les vulnérabilités compte-tenu des enjeux stratégiques ou des pertes potentielles conséquentes aux sinistres.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p> |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24883 - Construire et proposer une stratégie opérationnelle de maîtrise du risque et établir des recommandations</p> | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'élaborer une stratégie de maîtrise du risque en phase avec les enjeux de l'entreprise,</li> <li>• de structurer un plan de traitement répondant au besoin de réduction du risque pour l'entreprise,</li> <li>• de maîtriser le niveau de risque résiduel sous le niveau d'acceptabilité défini par la direction,</li> <li>• de proposer des recommandations de solutions efficaces, adaptées à la hiérarchisation des risques et soutenables par l'établissement.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p>  |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|---|--|
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24883 - Mettre en œuvre le plan de traitement et piloter le processus de management et de gestion de la prévention du risque d'incendie et d'explosion</p> | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'organiser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet de gestion du risque d'incendie et d'explosion,</li> <li>• de piloter la mise en œuvre du plan de traitement par des indicateurs,</li> <li>• d'élaborer la conduite du changement vers une nouvelle organisation de la sécurité dans l'entreprise,</li> <li>• de contrôler l'intégration de la prévention à tous les niveaux de management,</li> <li>• de mettre en œuvre l'amélioration continue nécessaire à l'atteinte des objectifs de gestion du risque.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p> |
| <p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24883 - Assurer les conditions de financement du risque d'incendie et d'explosion</p>  | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'évaluer les conséquences financières potentielles du risque d'incendie et d'explosion,</li> <li>• de dimensionner et de planifier les budgets nécessaires au plan de traitement,</li> <li>• de s'assurer de la capacité de financement par l'entreprise du plan de traitement des risques proposé à la direction,</li> <li>• d'optimiser le transfert du financement des coûts des risques résiduels, directs et indirects, y compris en situation de crise.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p>  |
| <p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24883 - Préparer un plan de survie et gérer les situations de crise</p>  | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prévoir les ressources nécessaires au plan de survie et à la gestion des crises,</li> <li>• de préparer l'organisation de l'entreprise aux situations de crise,</li> <li>• d'élaborer le plan de survie,</li> <li>• d'apporter au dirigeant en situation de crise le conseil d'un expert,</li> <li>• d'assister la direction de l'entreprise à la mise en œuvre de ses plans d'urgence et de continuité d'activité.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p>  |

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24883 - Gérer l'information interne et les relations avec la direction, les partenaires externes de l'entreprise | <p>Ensemble des compétences permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de préparer la diffusion d'une information ciblée argumentée et structurée,</li> <li>• de partager son diagnostic et convaincre la direction de l'établissement de la pertinence et de la faisabilité du projet d'amélioration de la sécurité,</li> <li>• de communiquer en interne et en externe, pour développer la culture sécurité, dans le cadre d'un rapport d'audit ou en situation de crise.</li> </ul> <p>Evaluation par la mise en situation sur étude de cas : les participants restituent individuellement devant un comité d'experts leur rapport d'analyse de vulnérabilité et leur plan de gestion du risque d'incendie et d'explosion.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre d' Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion (validité 5 ans)</p> |

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | 6 membres dont :<br>- 1 Président - un professionnel<br>- 4 professionnels dans le domaine de spécialité (50% salarié de la fonction ; 50% dirigeant)<br>- 1 directeur pédagogique du CNPP |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | 6 membres dont :<br>- 1 Président - un professionnel<br>- 4 professionnels dans le domaine de spécialité (50% salarié de la fonction ; 50% dirigeant)<br>- 1 directeur pédagogique du CNPP |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | 6 membres dont :<br>- 1 Président - un professionnel<br>- 4 professionnels dans le domaine de spécialité (50% salarié de la fonction ; 50% dirigeant)<br>- 1 directeur pédagogique du CNPP |
| Par candidature individuelle                                     | X      |  |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015                      | X      | 6 membres dont :<br>- 1 Président - un professionnel<br>- 4 professionnels dans le domaine de spécialité (50% salarié de la fonction ; 50% dirigeant)<br>- 1 directeur pédagogique du CNPP |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en analyse et gestion du risque d'incendie et d'explosion" avec effet au 01 mars 2012, jusqu'au 3 décembre 2020.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

La certification vise 40 à 60 personnes par an.

A ce jour, 1 513 personnes sont titulaires de la certification délivrée par CNPP. 93% des titulaires exercent des fonctions de cadres, de fonctionnaires ou de dirigeants d'entreprises.

<http://www.cnpp.com/formation/le-reseau-des-diplomes>

### Autres sources d'information :

AGREPI : Ingénieurs et cadres spécialistes de la maîtrise des risques

[Site Internet de CNPP](#)

[Site Internet AGREPI](#)

### Lieu(x) de certification :

CNPP entreprise : Normandie - Eure ( 27) [Vernon]

CNPP entreprise : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

CNPP Vernon Route de la Chapelle-Réanville CS22265 27950 ST Marcel

CNPP Paris 48 BD des Batignolles 75017 PARIS

CNPP entreprise - CNPP Lyon - Centre d'affaire Benoît - Bâtiment D - 1er étage - 69, rue Gorge de Loup - 69009 LYON

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNPP Vernon Route de la Chapelle-Réanville CS22265 27950 ST Marcel

CNPP Paris 48 BD des Batignolles 75017 PARIS

CNPP Lyon - Centre d'affaire Benoît - Bâtiment D - 1er étage - 69, rue Gorge de Loup - 69009 LYON

### Historique de la certification :

Cette certification est également reconnue par les professionnels de la sécurité et le monde de l'assurance sous l'intitulé "agrément CNPP".